

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_012

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaëtane GABORY
Guy CAILLAUT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION SMIB TRAVAUX DE RESTAURATION MARE COMMUNALE LE MARILLAIS

M. L. CHAUVIN, adjoint au Cadre de vie, expose que le SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot est engagé dans un programme d'actions annuel pour la restauration de mares et de zones tampons à l'échelle de son territoire.

Le Syndicat et la Commune de Mauges-sur-Loire ont identifié une mare communale à restaurer au Marillais. Suivant l'état de dégradation de cette mare, les travaux pilotés par le SMIB seront de différentes natures : débroussaillage, élagage, recépage, abattage, mise en têtard, curage, reprofilage des berges, agrandissement, création, etc.

La convention, objet de la délibération, précise les modalités d'interventions et les engagements entre le SMIB et la Commune de Mauges-sur-Loire.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 3 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipale du 2 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser M. Gilles PITON, Maire de Mauges-sur-Loire, à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 56
Nombre de votants : 64
(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 10 juillet 2026
Le Maire
Gilles PITON